

Don des canonniers du 1er bataillon du Lot de 107 livres 10 sous qui leur avaient été accordés pour deux jours de double paie par les représentants du peuple en mission près des armées de la Moselle et du Rhin, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Don des canonniers du 1er bataillon du Lot de 107 livres 10 sous qui leur avaient été accordés pour deux jours de double paie par les représentants du peuple en mission près des armées de la Moselle et du Rhin, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 449;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28541\\_t1\\_0449\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28541_t1_0449_0000_12)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tous les républicains vous faire un rempart de leurs corps.

Nous déposons sur l'autel de la patrie une somme de 463 liv., 10 sols, pour les frais de la guerre. Agréer ce faible garant des vœux qu'une Société naissante forme pour le salut de la République. »

TAUPIN, LAMMOND.

## 32

Celle de St-Paul-du-Var, offre la somme de 150 livres pour le même objet, et jure de conserver les sentimens qu'elle a montrés à l'affaire de Gilette, et en secondant les vainqueurs de Toulon (1).

[St-Paul-du-Var, 27 germ. II] (2).

« Législateurs,

Vous venez encore une fois de déjouer les infâmes manœuvres de Pitt et de ses agens. Encore une fois vous venez de sauver la République; nous avons frêmi en apprenant la découverte de l'insensée conjuration qu'avaient ourdie des hommes couverts du manteau du patriotisme, notre premier cri a été: Guerre éternelle aux intrigans et aux despotes sous quelque forme qu'ils se présentent. Déjà huit fois nous avons montré notre dévouement à la liberté; nous avons repoussé l'ennemi à l'affaire décisive de Gilette; nous nous sommes portés en masse sur la grande route d'Italie que les pluies avaient rendue impraticable, pour faciliter le transport des canons qui ont réduit l'infâme ville de Toulon. Nous sommes toujours debout pour exterminer les traîtres et les ennemis de la liberté, aussi avez-vous décrété que nous avions bien mérité de la Patrie. C'est aujourd'hui, Législateurs, le moment de récompenser la vertu. Nous nous attendons bien de trouver des charlatans en vertu comme en patriotisme, mais nous ferons des uns comme nous avons fait des autres, nous les démasquerons et les livrerons au tribunal de l'opinion publique, le plus redoutable de tous... Nous autres, bons sans-culottes montagnards qui n'avons pour toutes richesses qu'une humble chaudière, des mœurs, des vertus et l'amour de la patrie, et pour idoles que la liberté et l'égalité, nous vous offrons la somme de 150 livres destinées à secourir nos frères des frontières, elle est aussi modique que nos fortunes.

Représentants du peuple, restez fermes à votre poste jusqu'à ce que ce gouvernement salubre que vous venez d'établir et qui est si propre à procurer la paix et la tranquillité aux chaumières, ne soit plus nécessaire pour contenir les ennemis de notre liberté. S. et F. »

BERNARD (présid.).

[et 5 signatures illisibles]

(1) P.V., XXXVI, 189 et 232. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>). Gilette (A.-Marit.).

(2) C 301, pl. 1080, p. 40.

## 33

Les administrateurs du district de Montmédy annoncent à la Convention nationale, qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie 460 marcs d'argenterie, provenant des dépouilles de leurs églises, 30 marcs provenant des émigrés, et 116 marcs de galons (1).

## 34

Les canonniers du premier bataillon du Lot, dont le courage a concouru à rendre Landau à la République, font la remise de 107 liv. 10 s., qui leur avoient été accordés pour deux jours de double paie par les représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin (2).

[Sarre-Libre, 4 flor. II] (3).

« Nous vous envoyons par ce même courrier dans une lettre chargée 107 livres 10 sols, somme qui vient de nous être payée aujourd'hui pour deux jours de double paie, accordée par les commissaires par vous délégués auprès des armées du Rhin et de la Moselle.

Nous vous prions d'en disposer en faveur des femmes et enfans de nos horables frères d'armes, qui ont perdu la vie en combattant les ennemis de la liberté.

Comment vous peindre combien nos âmes furent pénétrées de satisfaction d'avoir coopéré à la délivrance de Landau; il suffit de vous dire que loin de calculer la misère qu'aurait occasionnée la rigueur des frimas à tous autres que des soldats républicains français; nous nous regardâmes dans la plus belle saison et les plus beaux jours de notre vie.

Où, dignes représentants, nous avons su apprécier tout le prix de votre honorable récompense, il nous suffit d'avoir bien mérité de la Patrie.

Recevez l'obligation chérie et gravée dans nos cœurs, de ne quitter notre poste que le dernier des tyrans n'ait mordu la poussière, et que, la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République ne soient entièrement reconnues de tout l'univers. »

LORMIÈRE (cap<sup>e</sup>)

[et 34 signatures illisibles].

## 35

La Société populaire de Morienvall, district de Crépy, annonce à la Convention qu'elle a déposé au district 128 chemises (4).

(1) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n° 1286; C. Eg., n° 619, p. 226.

(3) C 301, pl. 1080, p. 39. Sarre-Libre: Sarrelouis, Moselle.

(4) P.V., XXXVI, 189. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).